



## 2<sup>ème</sup> SLALOM DE DIGOIN

25 MAI 2017

### REGLEMENT PARTICULIER

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des courses de côte et slaloms.  
Il est vivement recommandé de se référer à la Charte des Slaloms, disponible dans les Ligues.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DUNOISE

Organise le 25 MAI 2017 avec le concours de la ville de DIGOIN

Un slalom dénommé :

2<sup>ème</sup> SLALOM DE DIGOIN

Cette compétition compte pour LA COUPE DE France DES SLALOMS 2017

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE sous le numéro :  
23-167 en date du 16/02/2017, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro ..... en  
date du / /2017

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

##### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	François MONATH Licence n°16146
Commissaires Sportifs :	Michel DURIX Licence n°14548 Josiane CHARLEUX Licence n°9434
Directeur de Course :	Jacques BERTRAND Licence n°14532
Directeur de Course Adjoint :	Pascal LAFOND Licence n°227446
Commissaire Technique Responsable :	Christian ALLOIN Licence n°13706
Commissaire Technique :	Martial LOBROT Licence n°114567
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Dominique RABIAN Licence n°20036
Chronométreurs :	Robert MOLINES Licence n°4107 Christophe GUINAMARD Licence n°

##### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 20 MAI 2017 à minuit  
Publication de la liste des engagés le 21 MAI 2017  
Vérifications administratives le 24 MAI 2017 de 17H00 à 21H00 et le 25 MAI 2017 de 6H45 à 7H45  
Lieu : Entreprise PVP ZONE LIGERVAL à DIGOIN  
Vérifications techniques le 24 MAI 2017 de 17H15 à 21H15 et le 25 MAI 2017 de 7H00 à 8H00  
Lieu : Parking Entreprise PVP ZONE LIGERVAL à DIGOIN  
Réunion du Collège des Commissaires Sportif le 25 MAI 2017 à 7H00  
Lieu : Ligne de Départ  
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8H15  
Essais non chronométrés le 25 MAI 2017 de 8H30 à 9H30  
Essais chronométrés le 25 MAI 2017 de 9H45 à 11H00  
Briefing des pilotes le 25 MAI 2017 à 11H15 sur la ligne de départ  
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 25 MAI 2017 à 11H15



**Course :**

4 manches le 25 MAI 2017 de 11H30 à 18H30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

**Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.**

Affichage des résultats provisoires le 25 MAI 2017, 30 minutes après la fin de la dernière manche.

Lieu : Parc concurrents et ligne de départ

Parc fermé final (**obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office**) :

Lieu : Parc concurrents

Podium le 25 MAI 2017, 30 minutes après l'affichage des résultats officiels face à la zone public N°1 (selon les conditions météorologiques).

Remise des prix le 25 MAI 2017, 15 minutes après la fin du podium face à la zone public N°1 (selon les conditions météorologiques).

**1.3P. VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage AWD PEUGEOT, Avenue des platanes 71160 DIGOIN

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit à 7H45.

**1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

*Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.*

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

**3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA DUNOISE  
9, route de Charolles  
71800 LA CLAYETTE

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 20 mai 2017 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 200€, réduits à 100€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et 90€ pour les licenciés ASA DUNOISE.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Chèques à libeller à l'ordre de : ASA DUNOISE.



Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 100 dont 30 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### **4.2.7P. ECHAPPEMENT**

Voir Règlement Standard Courses de Côte et Slaloms.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

### **6.1P. PARCOURS**

Le Slalom de DIGOIN a le parcours suivant (voir plan).

La course se déroulera en 4 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Longueur du parcours : 1446mètres.

### **6.5P. PARC CONCURRENTS**

Le parc concurrent sera situé sur la route contournant l'entreprise PVP.

Le parc concurrent sera accessible à partir de 15heures, le 24 MAI 2017.

Les remorques devront être garées exclusivement à l'emplacement indiqué par l'organisateur.

### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Voir Article 1.2p.

### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course, au parc concurrent et au départ.
- pendant les vérifications, au parc concurrent.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée et au départ.



Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, une permanence sera organisée.

Lieu : Départ de la course de 8H00 à la fin de l'épreuve.

Téléphone permanence n° 03 85 28 22 68

Centre de secours le plus proche : Centre de secours de DIGOIN

Lieu : 3, rue Hector Berlioz DIGOIN Téléphone n° 03 85 53 72 50 ou le 18.

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Voir Article 1.2p.

#### **7.3P. COURSE**

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

#### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

- Quille de parcours renversée ou déplacée = 1 à 3 secondes
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 10 secondes
- Porte manquée ou erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés à la fin de chaque manche au parc concurrents et sur la ligne de départ.

Ils seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.



## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1P.2P. 3P. Prix - Coupes

<b>SCRATCH :</b>	1 <sup>er</sup> :	1 coupe + 180€	
	2 <sup>ème</sup>	1 coupe + 140€	
	3 <sup>ème</sup>	1 coupe + 110€	
<b>CLASSE :</b>	1 <sup>er</sup>	(si moins de 3 partants)	1 coupe + 50€
	1 <sup>er</sup>	(si au moins 3 partants)	1 coupe + 100€
	2 <sup>ème</sup>	(si au moins 5 partants)	1 coupe + 50€
	3 <sup>ème</sup>	(si au moins 7 partants)	1 coupe + 40€
<b>FÉMININ:</b>	1 <sup>ère</sup>	(si moins de 3 partantes)	1 coupe + 50€
	1 <sup>ère</sup>	(si au moins 3 partantes)	1 coupe + 80€
	2 <sup>ème</sup>	(si plus de 5 partantes)	1 coupe + 50€
<b>VHC :</b>	1 <sup>er</sup>	(si moins de 3 partants)	1 coupe + 50€
	1 <sup>er</sup>	(si au moins 3 partants)	1 coupe + 100€
	2 <sup>ème</sup>	(si au moins 5 partants)	1 coupe + 50€
	3 <sup>ème</sup>	(si au moins 7 partants)	1 coupe + 40€
<b>CLASSIC :</b>	idem VHC		
<b>LOISIR :</b>	1 coupe aux trois premiers		

### **LES PRIX ET COUPES NE SONT PAS CUMULABLES**

Tout concurrent non présent à la remise des prix perdra automatiquement son prix et coupe.

#### **10.4P. PODIUM (FACULTATIF)**

Voir Article 1.2p.

#### **10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES**

Voir Article 1.2p.